

Publié le 25 février 2012 à 05h00 | Mis à jour le 01 mars 2012 à 16h40

Vers des maisons québécoises plus écoénergétiques



Le nouveau règlement pour les futures maisons reprend essentiellement la norme Novoclimat. L'isolation, la fenestration et la ventilation seront notamment revues et corrigées.

Photothèque Le Soleil, Laetitia Deconinck



Laurie Richard

Le Soleil

(Québec) Le gouvernement du Québec a dévoilé la semaine dernière son projet de resserrement des normes énergétiques en construction résidentielle. L'objectif est de réduire la consommation d'énergie des maisons d'environ 25% par rapport à aujourd'hui. Les architectes applaudissent l'initiative, mais les constructeurs, quoique favorables, émettent quelques réserves.

Le nouveau règlement reprend essentiellement la norme Novoclimat. On compte principalement modifier les points portant sur l'isolation, les ponts thermiques, l'étanchéité à l'air, la fenestration et la ventilation mécanique du Code de construction du Québec.

Le projet de révision, une des mesures inscrites dans le Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques, a été annoncé il y a six ans et devait être mis en oeuvre il y a quatre ans. Le projet de règlement est sous consultation depuis mercredi, pour une éventuelle adoption en juillet.

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Pierre Arcand, a assuré que la nouvelle réglementation permettra de réaliser des gains environnementaux et offrira un plus grand confort aux occupants.

Hausse et économies

Les nouvelles exigences entraîneront une hausse des coûts de construction, mais Québec soutient que des économies devraient être engendrées dans un horizon de trois à quatre ans, assurant ainsi la rentabilité du projet. L'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec (APCHQ) évalue de son côté que les coûts supplémentaires seront récupérés par les propriétaires au cours des sept premières années.

Dans l'ensemble, l'APCHQ croit que la nouvelle réglementation est une avancée, car au cours des cinq dernières années, seulement de 8 à 12% des constructions neuves profitaient de ces avantages écoénergétiques, soutient-elle dans un communiqué.

Mais l'APCHQ remet en question l'effet de la révision sur les coûts de construction. Bruno Nantel, directeur du Service technique et inspection de chantiers de l'association, remarque aussi que les primes du plan de garantie des maisons neuves obligatoire risquent ainsi d'augmenter, rendant les logements moins abordables. L'APCHQ a donc peur que le nombre de mises en chantier diminue.

L'Association estime d'ailleurs que l'adoption du règlement dès juillet, en plein coeur de la période active de construction, est trop précipitée. M. Nantel soutient que le délai est trop court pour permettre aux entrepreneurs de mettre à jour leurs connaissances et se conformer.

Construire mieux

De son côté, l'Ordre des architectes ne peut que se réjouir de la révision du règlement sur l'efficacité énergétique. «Comme ça n'avait pas été fait depuis 1983 ou 1984, c'est une excellente nouvelle, affirme son président, André Bourassa. Dorénavant, on pourra ajuster les normes de façon beaucoup plus constante.»

«Les habitations restent longtemps en service, plus que les voitures. Quand on construit mal aujourd'hui, on construit mal pour longtemps», appuie-t-il.

Pour la suite, toutefois, M. Bourassa, espère qu'on en viendra à tenir compte du bilan énergétique total de la maison, ce qui implique sa grandeur, la disposition des fenêtres, son orientation, l'utilisation des matériaux... Même s'il est sur la bonne voie, le Québec accuse encore un retard dans le domaine par rapport à l'Europe, note M. Bourassa.

Partager

Recommander

1

Tweeter

9

1

publicité

Annonces Google

Membrane hydrofuge

Solution fiable pour un éventail d'utilisations. Pour en savoir plus
www.3MCanada.ca/VapourBarrier

Librairie Renaud-Bray

Pour un meilleur choix! Commandez et recevez rapidement vos livres.
www.Renaud-Bray.com

Bâtiment Préfabriqué

Un bâtiment préfabriqué en acier, déplaçable, isolé et monté en 48h!
www.canam-poutrelle.ws/econox